



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION
Un destin en commun.

ÉDITO	5
LE TERRITOIRE	6
LES ÉLUS	8
ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION: UN DESTIN EN COMMUN	10
PARTIE 1	
DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ	11
Développement Économique, Emploi, Formation et Enseignement supérieur	12
Culture: Théâtre Intercommunal Le Forum	13
Sports	13
Numérique	14
Tourisme	14
PARTIE 2	
VIVRE ET HABITER	15
Transport et Mobilités	16
Hygiène, Santé, Vaccination	16
Propreté et valorisation des déchets.	17
Habitat	18
Solidarités, associations et politique de la Ville	18
PARTIE 3	
PRÉSERVER ET AMÉNAGER	19
Prévention contre les inondations	20
Aménagement	21
Eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines	21
Foncier et travaux	22
Environnement	23
PARTIE 4	
SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS	25
Finances	26
Subventions	28
Ressources Humaines	28
Secrétariat général	29
Informatique	29
Commande publique	29
Conseil de développement	29



Construire l'avenir

L'année 2021 aura été marquée, pour notre Communauté d'agglomération, par la mise en œuvre du Pacte de gouvernance, acte fondateur de la mandature qui définit pour six ans les principes guidant notre action.

Cette nouvelle gouvernance a pour objectif premier de mieux répondre aux attentes des usagers de nos cinq communes en dépassant les clivages politiques et les vieilles querelles intestines, et en valorisant le travail et la compétence.

Bouleversée par la crise sanitaire, l'année 2021 aura vu la mise en place, en janvier, d'un centre de vaccination qui, jusqu'à sa fermeture le 26 mars 2022, aura effectué plus de 185 000 injections et mobilisé plus de 200 personnes. Un bel exemple de solidarité intercommunale au service des plus fragiles et la preuve que l'agglomération peut agir efficacement et concrètement, en palliant les insuffisances de l'État.

Dans un contexte difficile, l'agglomération a amorti les effets de la crise en poursuivant les aides octroyées en 2020 auprès des acteurs économiques, mobilisant ainsi 240 000 € pour le fonds « Covid Résistance ».

Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, l'institution que je préside a agi dans tous les domaines du quotidien, de l'habitat au transport, de la lutte contre les inondations à la collecte des déchets ménagers, de la préservation de notre environnement au développement économique, avec comme principale préoccupation la satisfaction des usagers.

Elle a donné corps à une ambition pour le territoire, à travers des initiatives et des projets concrets : adoption du schéma vélo, développement du campus connecté, restructuration de l'offre Agglobus, sécurisation des déchèteries, collecte des biodéchets dans les cantines scolaires, aide à la rénovation des logements, soutien aux associations sportives et culturelles, renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, préservation des paysages et des milieux naturels, renouvellement du conseil de développement.

Enfin, en 2021 nous avons également débuté le réaménagement de la Promenade des Bains, entre le Port Santa Lucia et Port-Fréjus.

Réinterprétant notre littoral sur près de 4 kilomètres, avec la création d'une voie dédiée aux mobilités douces, les premiers travaux de ce grand projet de mandat débiteront cet automne.

Frédéric MASQUELIER

PRÉSIDENT D'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION
MAIRE DE SAINT-RAPHAËL

LE TERRITOIRE

L'agglomération Estérel Côte d'Azur rassemble les communes des Adrets de l'Estérel, de Fréjus, de Puget sur Argens, de Roquebrune-sur-Argens et de Saint-Raphaël.

Avec plus de 116 000 habitants, c'est la deuxième agglomération varoise par sa population et le poumon économique de l'Est-Var grâce notamment à ses 2 000 entreprises, ses 29 parcs d'activités et sa forte fréquentation touristique. Elle gère de nombreux domaines tels que les déchets, le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, et l'eau. En 2021, son budget principal de fonctionnement était de 121 millions d'euros.

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans les études préparatoires liées au projet phare de la mandature : le réaménagement du front de mer entre Port-Fréjus et Santa Lucia. Dès 2022, après une phase de consultation citoyenne, les travaux du premier opus débiteront à Saint-Raphaël.



116 680
habitants permanents
(Au 1^{er} janvier 2021)



347 km²
de superficie

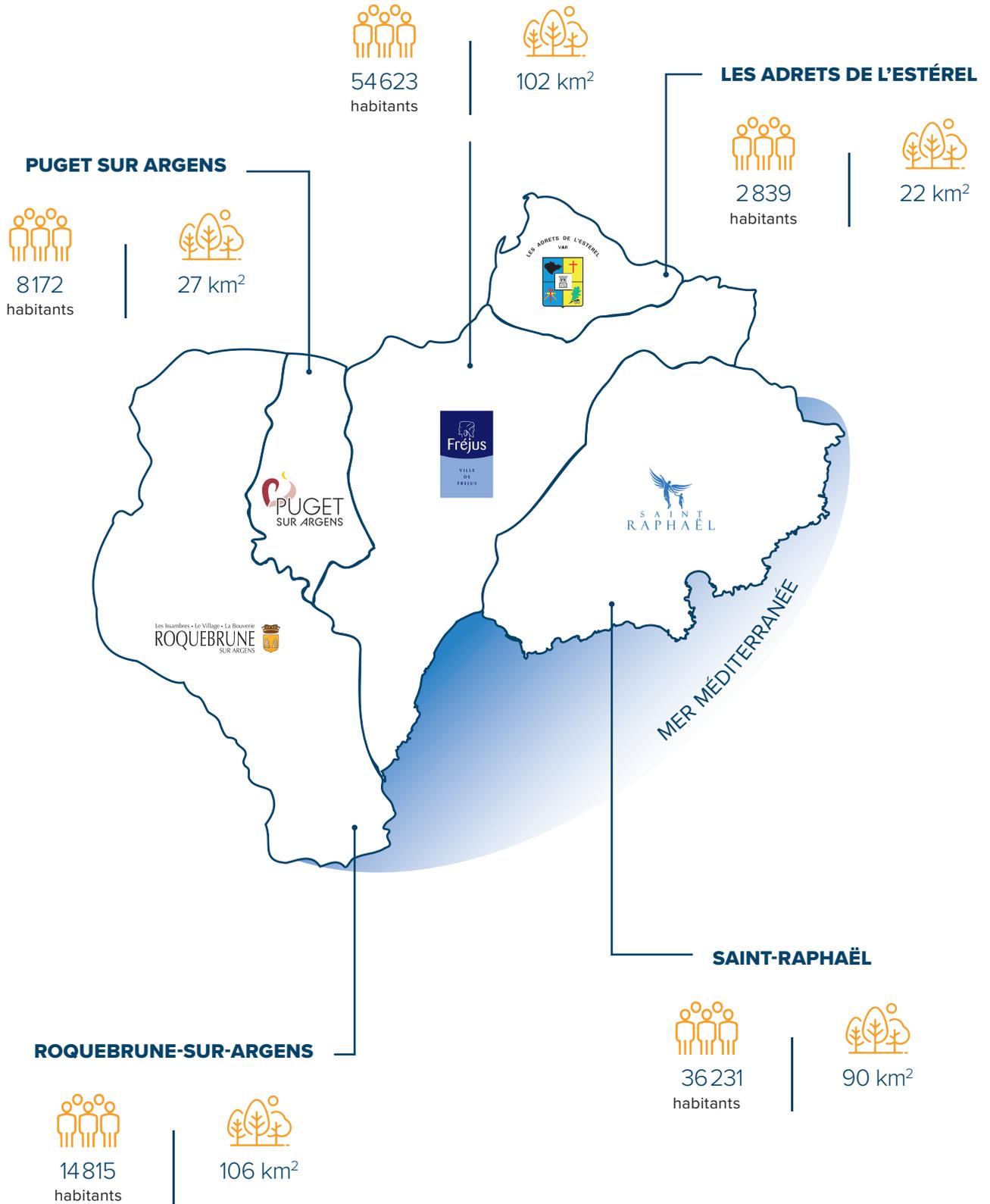


51 km
de littoral



23 400 ha
de forêt

FRÉJUS



LES ÉLUS

48
élus

La Communauté d'agglomération est administrée par un Conseil communautaire composé de 48 élus, également conseillers municipaux des différentes communes membres. Depuis le 11 juillet 2020, Frédéric Masquelier est le Président de la Communauté d'agglomération.

Le Président, les 14 Vice-Présidents et les 3 Conseillers communautaires délégués composent le Bureau communautaire qui gère des compétences déléguées par le Conseil communautaire.



LE PRÉSIDENT

Frédéric MASQUELIER

Maire de Saint-Raphaël



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

David RACHLINE

Maire de
Fréjus



2^E VICE-PRÉSIDENT

Paul BOUDOUBE

Maire de
Puget sur Argens



3^E VICE-PRÉSIDENT

Jean-Paul REGGIANI

Conseiller municipal
des Adrets de l'Estérel

4^E VICE-PRÉSIDENT

**Gérard CHARLIER
DE VRAINVILLE**

Adjoint au maire de Fréjus

5^E VICE-PRÉSIDENTE

Martine BOUVARD

Conseillère municipale
de Roquebrune-sur-Argens

6^E VICE-PRÉSIDENT

Guillaume DECARD

Adjoint au maire de Saint-Raphaël

7^E VICE-PRÉSIDENT

Charles MARCHAND

Adjoint au maire de Fréjus

8^E VICE-PRÉSIDENTE

Martine ARENAS

Adjointe au maire
de Puget sur Argens

9^E VICE-PRÉSIDENT

Stéphane ISEPPI

Adjoint au maire de Saint-Raphaël

10^E VICE-PRÉSIDENTE

Brigitte LANCINE

Adjointe au maire de Fréjus

11^E VICE-PRÉSIDENT

Christian BESSERER

Conseiller municipal
de Roquebrune-sur-Argens

12^E VICE-PRÉSIDENTE

Josiane CHIODI

Adjointe au maire de Saint-Raphaël

13^E VICE-PRÉSIDENTE

**Françoise DELAUNAY-
KAIOMAR**

Adjointe au maire de Saint-Raphaël

14^E VICE-PRÉSIDENT

Didier LEMAITRE

Conseiller municipal
de Roquebrune-sur-Argens

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Annie SOLER

Conseillère municipale de Fréjus

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Cédrick HUMBERT

Adjoint au maire de Fréjus

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Danièle LOMBARD

Adjointe au maire de Saint-Raphaël

LE PACTE DE GOUVERNANCE

Acte fondateur de la nouvelle mandature, le Pacte de gouvernance définit les modalités de la gouvernance de la Communauté d'agglomération pour 6 ans ainsi que les principes et les objectifs qui guident son action. Il a été élaboré en concertation avec les maires des 5 communes sur la base des projets en cours, de besoins établis pour chaque ville et d'une volonté partagée de donner du corps à une ambition pour le territoire. Il a été adopté lors du Conseil communautaire du 25 mars 2021 et s'articule autour de trois axes :

- améliorer le service rendu aux habitants en plaçant le citoyen au cœur de l'action des agents ;
- développer l'attractivité du territoire ;
- renforcer la gestion des risques, la préservation de l'environnement naturel et les solidarités.

En 2021, la Communauté d'agglomération est devenue Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Ce changement de dénomination vise à mieux affirmer les atouts du territoire et à combler le déficit de notoriété dont souffre l'institution (1 habitant sur 2 ne connaît pas l'agglomération).

Aussi, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'une véritable identité de marque conforme aux ambitions du Pacte c'est-à-dire :

- un traitement statutaire mais dynamique et actuel ;
- un univers simple, sérieux et responsable ;
- un rendu lisible et mémorable.

L'ancien logo correspondait à un moment clé de l'histoire de l'agglomération (passage à cinq communes) dont l'action et les compétences étaient encore menées de manière confidentielle pour le compte des communes. Depuis, le nombre et le poids des responsabilités qui lui incombent ont fortement évolué.

Le nouveau logo d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, représente la nouvelle institution. Il est accompagné d'une signature : « Un destin en commun ».



1

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Soutenir le développement économique est une mission première de la Communauté d'agglomération. Cela passe notamment par l'accompagnement des entreprises et des actions pour l'emploi et la formation mais aussi par la promotion des atouts touristiques du territoire, un rayonnement culturel et sportif.

» DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

29

parcs d'activités
représentant 2 000
entreprises et 10 000
emplois

39 743

emplois actifs
sur le territoire

3 068

établissements créés
en 2021 dont 2 692
nouvelles entreprises

2 200

visiteurs à la Maison
de l'Économie

106

prêts à taux zéro
accordés grâce
au fonds Covid-
Résistance pour
826 000 €

229

emplois sauvegardés

856

entreprises ont
bénéficié du
dégrèvement de
la CFE (Cotisation
Foncière des
Entreprises)

28

étudiants
au Campus connecté
en 2020-2021

Le service Développement Économique offre, au quotidien comme dans les situations de crise, un accompagnement aux chefs d'entreprise et porteurs de projets. Il a aussi pour mission de développer l'attractivité économique du territoire et de renforcer son dynamisme. Il organise des événements tout au long de l'année.

Avec son Campus connecté, il offre la possibilité de poursuivre une formation d'enseignement supérieur à distance.

Le service anime et développe un réseau partenarial avec les organismes d'appui et de financement des entreprises, les associations des parcs d'activités, les réseaux économiques et les chambres consulaires. Il travaille en étroite collaboration avec le Tribunal de commerce, l'URSSAF, la Banque de France, la DGFIP, les banques, les experts-comptables, les CCAS...

Malgré la crise sanitaire, près de 40 organismes d'accompagnement d'entreprises ont été présents à la Maison de l'Économie et des actions (ateliers de création, présentations de dispositifs, entretiens individuels, rendez-vous économiques) ont pu se dérouler en présentiel ou en visioconférence.

Un soutien constant aux chefs d'entreprise a été assuré par un accueil physique des professionnels, une permanence téléphonique avec un numéro vert dédié aux interrogations liées à la COVID-19, des visites sur site...

Le 21 septembre 2021, la 15^e Journée de l'entrepreneur a regroupé 50 exposants et 450 visiteurs. À cette occasion a été lancé le portail économique www.deveco.estrelcotedazur-agglo.fr. Cet espace dédié à l'économie diffuse des informations pratiques et concrètes aux créateurs, repreneurs, chefs d'entreprise, associations professionnelles et partenaires institutionnels.

La Communauté d'agglomération a par ailleurs mobilisé 240 000 € pour le fonds « Covid Résistance » permettant, avec la

Région et la Banque des Territoires, d'accorder des prêts à taux zéro avec différé de remboursement. Elle a adopté une mesure d'exemption partielle de la Cotisation Foncière des Entreprises, permettant aux entreprises des secteurs les plus impactés, de bénéficier d'une remise des 2/3 de leur contribution, la Communauté d'agglomération assumant la moitié du coût correspondant soit près de 800 000 €.

La Communauté d'agglomération agit au quotidien en faveur de l'accès à l'emploi et du développement des formations supérieures sur son territoire. Elle organise des salons et des rencontres (forum formations et métiers, forum de l'emploi saisonnier...) pour mettre en relation offres et demandes d'emploi.

Depuis 2019, le premier « Campus Connecté » de la région permet à des étudiants de suivre des formations à distance dans l'enseignement supérieur (1 500 formations disponibles) et de bénéficier d'un tutorat tout en restant sur le territoire. 28 étudiants ont suivi des enseignements sur l'année scolaire 2020-2021: 15 en licence, 3 en master, 6 en BTS et 4 en formation courte. En 2021, les locaux se sont agrandis et ont permis d'augmenter le nombre d'étudiants lors de la rentrée de septembre 2021. Pour sa troisième année, trois tutrices encadrent près de 40 étudiants sur l'année 2021-2022.

Dans un contexte où l'agriculture locale est particulièrement contrainte (risque inondation, sécheresse, incendie, spéculation foncière, concurrence internationale...) la Communauté d'agglomération a souhaité entreprendre un programme de redynamisation afin de concourir à la préservation, à la sécurisation et au développement de l'agriculture sur son territoire. Pour exemple, elle travaille à la mise en place d'une plateforme d'approvisionnement en circuits courts agricoles, articulée autour de 3 pôles: une plateforme logistique, un drive fermier et un atelier de transformation de type « légumerie ».

4,4 M€

de budget

> CULTURE

THÉÂTRE INTERCOMMUNAL LE FORUM

La Communauté d'agglomération assure, à travers une régie, le financement et la gestion du Théâtre Intercommunal le Forum. Cet équipement culturel propose une programmation variée et de qualité dans les différents domaines du spectacle vivant. Il soutient également, notamment via des résidences, la création artistique.

Avec « Aggloscènes », le Théâtre développe également des actions d'Éducation Artistique et Culturelle auprès des scolaires. Il travaille aussi à la médiation culturelle dans le cadre de la Politique de la Ville et accueille des événements hors programmation en mettant à disposition ses locaux. Du fait de la crise sanitaire, le Théâtre a vu ses activités fortement réduites au cours de l'année 2021. Ainsi, 48 spectacles ont été annulés ou

reportés. Pour autant, des actions ont permis d'accueillir des artistes en résidence, de multiplier l'Éducation Artistique et Culturelle sur le temps scolaire en proposant 307 heures d'ateliers qui ont bénéficié à 3 000 jeunes du territoire. Le spectacle « 4 m² » s'est déroulé dans trois établissements scolaires. Dès les premiers allègements du dispositif sanitaire, le Théâtre a proposé des manifestations gratuites : Concert de Blasco, spectacle jeune public Le Petit Prince Slam, soirée de danse hip-hop...

La Communauté d'agglomération soutient également des associations et des structures dont les actions présentent un intérêt communautaire.

—
20800 €

de recettes
(billetterie)

—
2719

spectateurs

—
1058

abonnés

—
89 %

de remplissage

—
307

heures d'ateliers sur
le temps scolaire

—
3000

jeunes ont bénéficié
d'actions culturelles

> SPORT

2 385 000 €

de subvention dont :

La Communauté d'agglomération assure la gestion du Palais des Sports Jean-François Krakowski et du stade Eugène Rossi : maintenance technique, planification des événements, sécurité et mise aux normes, coordination et aide à l'organisation des événements.

En 2021, l'entretien de ces structures sportives représente un effort conséquent : pelouse du stade Eugène Rossi (258 000 € sur 4 ans), réhabilitation du chauffage/climatisation des bureaux et des vestiaires (90 298 €) et du contrôle d'accès au Palais des Sports (49 700 €). En 2022, le remplacement de la sonorisation (214 800 €) et l'installation de deux écrans vidéo (102 000 €) sont prévus au Palais des Sports.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération soutient activement les principaux clubs sportifs intercommunaux (handball avec le SRVHB, football avec l'Étoile, rugby avec le CARF, volley féminin et masculin) qui font rayonner le territoire. 2 385 000 € de subvention bénéficient à 9 associations sportives.

34

rencontres sportives
au Palais des Sports

29

rencontres sportives
au stade Eugène
Rossi

—
960 000 €

SRVHB (handball)

—
760 000 €

Étoile (Football)

—
260 000 €

CARF (Rugby)

—
260 000 €

SRVVB (Volley
féminin)

—
105 000 €

FVV (Volley masculin)

18 136

prises installées en 2021

> NUMÉRIQUE

La Communauté d'agglomération accompagne l'aménagement numérique des entreprises et des usagers (fibre optique et couverture mobile). Le déploiement de la fibre optique est réalisé de deux manières :

- à Fréjus et Saint-Raphaël situés en « zone d'initiative privée », le développement est confié à Orange ;
- aux Adrets de l'Estérel, à Puget sur Argens et à Roquebrune-sur-Argens situés en « zone d'initiative publique », le développement est confié par le département à la société Var Très haut Débit (dans le cadre d'une délégation de service public).

La Communauté d'agglomération veille à la bonne mise en œuvre des obligations des intervenants et relaie les difficultés rencontrées ainsi que les attentes des habitants comme des acteurs économiques. En 2021, le territoire compte 70 021 prises raccordables pour un objectif de 108 784 prises en 2024.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération est en charge de l'optimisation des usages du numérique qui représente un gain d'efficacité pour le citoyen, un gain de qualité de service rendu à l'utilisateur et un gain d'efficacité de gestion pour les administrés.

7963

à Fréjus

6749

à Saint-Raphaël
à Puget sur Argens

2490

à Roquebrune-sur-Argens

4 726 843 €

de recettes de taxes de séjour collectées
pour Fréjus, Saint-Raphaël et Roquebrune-sur-Argens

> TOURISME

Le territoire de 347,2 km² dispose de remarquables richesses qui attirent chaque année de très nombreux touristes. Avec 51 km de bord de mer, de plages et de criques, les communes de la Communauté d'agglomération proposent un tourisme balnéaire, de nature, grâce notamment au massif de l'Estérel, mais aussi un tourisme sportif et culturel, associés à une gamme très diversifiée d'hébergements.

En 2021, le territoire Estérel Côte d'Azur enregistre une reprise de la fréquentation touristique de + 29 % par rapport à 2020. La clientèle française représente 75 % des nuitées mais l'année 2021 marque le retour de la clientèle étrangère principalement venue d'Allemagne, des Pays-Bas et de Belgique.

Pour valoriser ses atouts, auprès d'une clientèle nationale et internationale et renforcer sa visibilité, la Communauté d'agglomération travaille étroitement avec l'agence de

promotion touristique « Estérel Côte d'Azur ». L'agglomération cotise en tant que membre de l'association et pour le compte des Offices de Tourisme. Le reversement de la taxe de séjour est fait aux offices de tourisme.

Aux côtés des offices de tourisme des stations classées (Fréjus, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël), l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de Puget sur Argens / Les Adrets de l'Estérel assurent l'accueil et l'information aux vacanciers, propose des brochures valorisant l'offre touristique, assure une présence sur les réseaux sociaux et l'animation du réseau des professionnels du secteur. Pendant la saison estivale, elle propose également un accueil « hors les murs » permettant de renseigner le touriste sur son lieu de vacances. Aussi, l'OTI a proposé une vingtaine d'animations gratuites permettant à 80 participants de découvrir les villes des Adrets de l'Estérel et de Puget sur Argens (balades commentées, chasse au trésor, atelier bouturage...).

264284 €

de recettes de taxes de séjour collectées pour Les Adrets de l'Estérel et Puget sur Argens

12,8 millions

de nuitées touristiques (source flux vision tourisme)

156065

visiteurs dans les offices de tourisme dont 3600 pour l'OTI

232400 €

de cotisation versée à l'agence de promotion touristique Estérel Côte d'Azur



VIVRE ET HABITER

Transports, propreté, santé, habitat...

la Communauté d'agglomération intervient dans des domaines essentiels de la vie quotidienne des habitants. Avec pour objectif premier la satisfaction des habitants, elle vise à apporter le meilleur service au meilleur coût.

1676468 km
parcourus sur le
réseau Agglobus

16
lignes urbaines

38
services scolaires

70
véhicules

5
circuits en centre-ville
et par navettes
électriques

1564395
voyages

52 km
d'aménagements
cyclables sur le
territoire (réalisation
des communes)

9 778 180 €

budget pour le transport

> TRANSPORT ET MOBILITÉS

« Autorité organisatrice des transports », la Communauté d'agglomération gère tout d'abord le réseau « Agglobus », qui dessert les 5 communes du territoire. Elle adapte en permanence son offre afin d'optimiser la desserte et les services. Le service Transport et Mobilités a également vocation à développer des offres complémentaires de mobilité pour assurer une desserte équilibrée du territoire: vélo, covoiturage, parcs relais, navettes...

L'année 2021 a été marquée par l'adoption au Conseil communautaire du Schéma vélo intercommunal ainsi que par l'obtention d'une subvention de 2,8 millions d'euros pour le projet d'un futur Transport Collectif en Site Propre.

L'agglomération a poursuivi la restructuration de l'offre Agglobus avec la mise en œuvre d'un service de contrôle qualité, l'amélioration de la billetterie et de l'information aux voyageurs, la mise en place de deux navettes supplémentaires à Fréjus et à Roquebrune-sur-Argens.

Un sondage sur les attentes citoyennes en matière de déplacement à vélo a recueilli 1200 réponses et 27 ateliers de concertation ont eu lieu.

En 2022, la Communauté d'agglomération effectuera le renouvellement de son parc d'autobus, poursuivra le développement de l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et d'aires de co-voiturage.

> HYGIÈNE, SANTÉ, VACCINATION

173 447

vaccinations COVID-19 effectuées
au 31 décembre 2021

4121
certificats
de vaccinations
délivrés

218
analyses des eaux
de baignade pendant
la période estivale

62
contrôles du respect
des règles d'hygiène
alimentaire

2163
certificats
de salubrité émis

La Communauté d'agglomération intervient, via le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé, pour le compte du Département du Var, dans plusieurs domaines pour promouvoir et préserver la santé ainsi que la protection de son environnement: la salubrité de l'habitat, le contrôle du respect des règles d'hygiène alimentaire dans les restaurants ou points de vente à emporter, la lutte contre les nuisances sonores émanant des activités professionnelles (tapage nocturne...) ainsi que les pollutions environnementales, le contrôle de la qualité des eaux de baignade et enfin le suivi vaccinal de la population.

10 établissements scolaires ont été équipés de capteurs de mesure de la qualité de l'air. Ils permettent d'identifier la présence des polluants intérieurs et de quantifier le renouvellement de l'air. Des opérations de recherche ont été menées dans 68 habitations de Fréjus afin de repérer d'éventuels dysfonctionnements des réseaux d'assainissement susceptibles d'entraîner des pollutions des eaux de baignade.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé assure le suivi vaccinal de la population

contre les maladies infectieuses. Cette année, 4 séances de vaccination gratuites (ouvertes aux enfants de plus de 6 ans et aux adultes) ont permis à 121 personnes d'être vaccinées. Plus de 4000 certificats de vaccinations nécessaires pour l'entrée à l'école ont été délivrés en 2021.

Le Service a participé au fonctionnement des Centres de vaccination anti-COVID19 ouverts du 18 janvier 2021 au 26 mars 2022 à la Base nature à Fréjus. Au 31 décembre 2021, 173447 vaccinations avaient été réalisées.

En 2022, les cycles de conférence « rencontres santé du territoire » à destination des enfants, des adolescents et des seniors reprendront.

Depuis le 1^{er} février 2022, le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé est organisé en deux directions:

- le service Santé et Vaccination est chargé des actions relatives à la promotion et à la prévention de la santé;
- le service Hygiène et Santé environnementale est notamment chargé de la salubrité de l'habitat et de l'hygiène alimentaire.

108 000

tonnes de déchets ménagers collectés

> PROPRETÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS

La Communauté d'agglomération gère pour ses villes membres la collecte des déchets ménagers et assimilés, les déchetteries et la propreté urbaine. Elle finance également le traitement et la valorisation des déchets ménagers, en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var (SMiDDEV), qui assure cette mission.

La politique de gestion des déchets s'organise autour de trois objectifs stratégiques :

- renforcer la prévention des déchets par la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce document fixe pour 6 ans des objectifs de réduction de la production de déchets ménagers sur le territoire et définit les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. L'objectif est d'augmenter la part des déchets valorisés à hauteur de 65 % en 2025 et de diminuer la production des déchets ménagers et assimilés par habitant de 10 % entre 2015 et 2025. La Communauté d'agglomération développe aussi, en lien avec le SMiDDEV, des actions de sensibilisation des usagers ;
- augmenter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets, par une approche complémentaire des filières de traitement et pour le développement du réemploi à travers des structures d'économie sociale et solidaire ;
- garantir la qualité du service public dans une démarche de satisfaction et de confiance des usagers tout en maîtrisant les coûts et en intégrant les exigences réglementaires.

Dans cette perspective, de nombreuses actions ont été réalisées en 2021: la sécurisation des déchetteries avec l'installation d'un système de vidéoprotection à Puget sur Argens et aux Adrets de l'Estérel, la continuité du renouvellement du parc de véhicules (acquisition de 3 véhicules pour 170 000 €), le déploiement des colonnes aériennes (16 pour les emballages, 20 pour le verre, 11 pour le papier et 1 pour les ordures ménagères). Deux nouveaux points de collecte du textile ont été ajoutés pour un total de 61 points qui ont permis de récolter 221 tonnes de textiles.

La collecte des biodéchets dans les cantines scolaires a atteint 132 tonnes.

Le Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2026 proposera 16 actions autour de thèmes majeurs : augmenter la durée de vie des produits, sensibiliser à la prévention des déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire les déchets verts, les déchets marins et ceux des entreprises.

La rénovation et la mise aux normes de la déchetterie de Puget sur Argens devrait débuter en 2022 pour un montant de 800 000 €.

La Communauté d'agglomération assure également pour le compte des villes, en régie directe ou par des marchés, le nettoyage et le balayage des rues.

54 %
de déchets valorisés

48
colonnes aériennes
supplémentaires

340
composteurs vendus

221
tonnes de textiles
collectés

31208014 €
coût de la collecte
des déchets
ménagers, de
leur traitement et
de la gestion des
déchetteries

7721163 €
coût de la propreté
urbaine

3 371 763 €

de subventions d'investissement réalisées

> HABITAT

1437173 €

HT de travaux
générés pour les
entreprises pour la
réhabilitation du parc
privé

202

logements locatifs
sociaux neufs
supplémentaires

98

logements privés
rénovés grâce au
programme « Rénover
pour Habiter Mieux ».

49 %

de gain énergétique
estimé sur l'ensemble
des projets de
rénovation

Le Programme Local de l'Habitat fixe, pour six ans, les objectifs et les principes d'une politique qui vise à répondre aux besoins en logements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération subventionne la production de logements sociaux. En 2021, 710 logements ont été financés et 302 nouveaux logements locatifs ont été livrés. De plus, le programme « Rénover pour Habiter Mieux » encourage les propriétaires privés à rénover leur logement grâce à des aides financières et à un accompagnement de leur projet. En 2021, 4^e année du programme, 98 projets de rénovation ont contribué à la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, à la réalisation de travaux de rénovation énergétique ou au maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées. La Communauté d'agglomération a accordé 145 072 € d'aides dans ce cadre, l'Agence Nationale de l'Habitat 770 626 € et la Région 40 798 €. Par ailleurs, l'Atlantis à Fréjus a été la première copropriété du Var à bénéficier de financements

pour des travaux de rénovation énergétique.

La collectivité a été lauréate du programme RECIF + qui vise à promouvoir la rénovation énergétique des copropriétés en France. Ceci va lui permettre en partenariat avec l'Agence de Rénovation Var-Est, de communiquer auprès des syndicats de copropriétés pour les informer sur les aides existantes et les accompagnements possibles en la matière.

Une réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux a été engagée notamment par la création de la Conférence Intercommunale du Logement. Cette instance multi-partenariale réunit le Président de l'agglomération, le Préfet, les maires des communes, des professionnels du secteur locatif social et des représentants des usagers ou des associations intervenant auprès des personnes défavorisées.

La ville de Roquebrune-sur-Argens a été lauréate du dispositif « Petites villes de demain » qui permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien de l'État pour mettre en œuvre des projets de revitalisation urbaine.

> SOLIDARITÉS, ASSOCIATIONS ET POLITIQUE DE LA VILLE

36

associations
soutenues dans le
sport, la culture,
le handicap, la
citoyenneté,
l'environnement
et l'action sociale
pour un montant de
3 084 460 €.

26

projets financés au
titre de la politique
de la ville pour
un montant de
331 416 € dont 29 %
par la Communauté
d'agglomération.

La Communauté d'agglomération dispose de trois centres d'accueil et d'hébergement pour les personnes sans domicile, dont elle a confié la gestion à deux associations « Les amis de Paola » et « Loge Toit ».

Elle développe par ailleurs un soutien actif à de nombreuses associations sportives, culturelles ou sociales.

Enfin, elle coordonne les actions menées en matière de Politique de la Ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, dans le cadre d'un « contrat de ville » signé avec l'État, la Caisse d'Allocations Familiales et les communes concernées.

Les actions sont articulées autour de trois piliers : « Cohésion sociale », « Emploi et développement économique », « Cadre de vie et rénovation urbaine ». Sur le territoire, l'action est concentrée sur les quartiers « prioritaires » de la Gabelle et de l'Agachon à Fréjus mais aussi vers ceux dits « en veille active » : le centre ancien, Sainte-Croix et Villeneuve à Fréjus, Les Logis de l'Aspé et Saint-Sébastien à Saint-Raphaël.

Depuis le mois de septembre, un espace d'information implanté au sein du quartier de la Gabelle permet d'accueillir les habitants, de les accompagner dans leurs démarches administratives et de les orienter vers les structures spécialisées.

3

PRÉSERVER ET AMÉNAGER

L'agglomération protège les habitants du territoire face à des risques tels que les inondations et les accompagne au quotidien en garantissant la fourniture d'une eau de qualité ainsi que le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales. Elle mène également des actions pour développer le territoire tout en favorisant une mise en valeur de l'environnement.

9 M€

consacrés aux dépenses d'équipements pour la GEMAPI

> PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS

220
kilomètres de cours
d'eau contrôlés et
inspectés

3
barrages et 1 bassin
d'orage gérés par
l'agglomération

8 km
de système
d'endiguement sur le
Reyran

Le territoire de l'agglomération Estérel Côte d'Azur est vulnérable aux inondations parce qu'il subit des phénomènes pluvieux imprévisibles et récurrents. Dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté d'agglomération a fait de la lutte contre les inondations un sujet prioritaire de la mandature. En 2021, la taxe GEMAPI a permis de financer de multiples missions : maintenance des ouvrages hydrauliques (barrages et bassins écrêteurs de crue, digues et canaux), travaux de protection, veille météorologique, surveillance et entretien des cours d'eau.

La Communauté d'agglomération veille à l'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques du territoire. Depuis 2001, elle assure le contrôle et l'entretien des tronçons hydrauliques exercés auparavant par les communes. La plupart des travaux, entretiens et réfections sont réalisés par des prestataires privés du fait de l'importance et de la particularité de certaines opérations, notamment sur les ouvrages hydrauliques soumis à une réglementation contraignante. Toutefois, les missions d'entretien courant de ces ouvrages sont réalisées quotidiennement par les agents en régie : débroussaillage, nettoyage, désensablement.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération finance d'importants travaux de protection de certains secteurs dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des

Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtières de l'Estérel. En 2021, les travaux de calibrage du pont de la Garonnette à Fréjus ont été réalisés et des études ont été poursuivies afin de mettre en œuvre des travaux contre l'érosion côtière.

Des études ont également été menées pour entreprendre dès 2022 la construction des bassins de Vaulongue et de l'Aspé à Saint-Raphaël, deux ouvrages supplémentaires destinés à prévenir les crues de la Garonne.

Enfin, afin de mener à bien sa mission de surveillance des ouvrages hydrauliques et des cours d'eau de la Garonne, du Pédégal et du Valescure, Estérel Côte d'Azur Agglomération a mis en place des outils lui permettant d'être informée de la météo et de suivre en temps réel le niveau des rivières. Ce système d'annonce de crues permet d'avertir le plus tôt possible les mairies pour anticiper une possible inondation.

En 2022, le système d'annonce de crues de la Garonne, du Pédégal et du Valescure sera modernisé. Afin d'aider les habitants à se protéger contre les inondations, des diagnostics de vulnérabilité pris en charge par l'agglomération vont être proposés. Tout particulier pourra solliciter l'expertise d'un professionnel afin de protéger son bien des intempéries. Un accompagnement sera proposé afin de déposer une demande de subvention pour financer la réalisation des travaux. La prise en charge par l'État peut atteindre 80 %.

> AMÉNAGEMENT

La Communauté d'agglomération est engagée dans divers schémas stratégiques d'aménagement du territoire. Son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé en 2017, est le document d'urbanisme structurant de l'agglomération. Il sert de cadre de référence pour l'organisation de l'espace en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et de prise en compte de l'environnement. Il intègre l'ensemble des schémas comme le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains ou encore le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Au cours de l'année, la Communauté d'agglomération a conduit plusieurs évolutions de ce document. La première modification du SCoT permet au Pôle Safari d'accueillir une activité liée au développement économique, en lieu et place d'habitat. La seconde modification du SCoT complète les

conditions de réalisation du nouvel itinéraire routier Fréjus-Colombier/Puget sur Argens-A8. La troisième modification concerne l'application de la Loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021.

L'agglomération Estérel Côte d'Azur a engagé la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Au cours de l'année 2021, Saint-Raphaël et Fréjus ont engagé la révision de leur PLU. Ceux des Adrets de l'Estérel, de Roquebrune-sur-Argens et de Puget sur Argens ont été définis.

Le SCoT s'inscrit en compatibilité avec le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires (SRADDET), approuvé par arrêté du Préfet de Région le 15 octobre 2019. Il s'agit d'un document d'urbanisme obligatoire produit par la Région.

> EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES

17 M€

dédiés au Contrat de l'Eau 2020-2022 dont 30 % financés par l'Agence de l'Eau

L'agglomération gère la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que les eaux pluviales urbaines sur le territoire.

L'eau potable distribuée est achetée au Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) et sa distribution s'effectue soit via une délégation de service public confiée à la société Véolia, soit en régie. Dans ce cas, la collectivité assure avec son personnel la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement et procède à l'ensemble des dépenses qu'elle facture à l'usager. La collecte, le transfert et le traitement des eaux usées s'effectuent également via une délégation de service public.

En 2021, de nombreux réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été renouvelés : plus de 6 300 mètres linéaires pour l'eau potable et 3 700 mètres linéaires pour l'assainissement. Des tests à la fumée ont été réalisés afin de vérifier le bon branchement des habitations sur les réseaux. Des usagers du quartier du Trayas à Saint-Raphaël et du quartier de Palayson à Roquebrune-sur-Argens ont été raccordés au réseau d'assainissement collectif. Aussi, des travaux de réhabilitation des émissaires en mer ont été effectués

sur celui de la Playa à Fréjus et sur celui de la Gaillarde à Roquebrune-sur-Argens. D'importants travaux concernant notamment les réservoirs d'eau du Gargalon à Fréjus et du Super Planestel aux Adrets de l'Estérel ainsi que la station d'épuration du Pré-Vert aux Adrets de l'Estérel ont été poursuivis.

Depuis 2021, la Communauté d'agglomération assure la gestion des réseaux et des ouvrages des eaux pluviales urbaines. Elles correspondent aux eaux de pluie ayant touché une surface construite ou naturelle, appelées également « eaux de ruissellement » qui proviennent généralement des toitures, des parkings ou des voies. Cela permet de gérer au mieux les risques d'inondations causés par le débordement des réseaux d'assainissement (pluviaux) et l'imperméabilisation des sols.

Par ailleurs, la production de biométhane de la station d'épuration du Reyran mise en service en 2019, a permis une recette de plus de 1160 000 € et a conduit à 30 % de réduction de volume des boues.

En 2022, la Communauté d'agglomération envisage de fournir de l'eau traitée pour irriguer le golf de Cap Estérel qui se situe à proximité de la station d'épuration d'Agay.

46

réservoirs d'eau potable

981 km

de réseau d'eau potable

7

stations d'épuration

670 km

de réseau de collecte d'eaux usées

3 001 769 €

d'acquisitions foncières en 2021.

> FONCIER ET TRAVAUX

La Communauté d'agglomération procède chaque année à des acquisitions et ventes de terrains dans le cadre de projets de développement économique, de lutte contre les inondations, de renforcement du réseau de déchèteries ou encore de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Le service foncier intervient lors de la création d'ouvrages publics, de zones de développement économique ou de bâtiments à l'usage du public. En 2021, les acquisitions nécessaires aux écrêteurs de crues de Vaulongue et de l'Aspé ont été finalisées.

La Communauté d'agglomération se charge également de l'entretien et des travaux d'amélioration, de réhabilitation ou d'extension des équipements et des bâtiments qui lui appartiennent.

En 2021, l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage a été mise aux normes. Des travaux de réhabilitation des hébergements sociaux (Villa Sainte-Thérèse, Villa de La Lauve et Hôtel social Loge toit) ont été réalisés. Par ailleurs, des travaux d'entretien courant sont régulièrement effectués sur les bâtiments communautaires : Théâtre Intercommunal le Forum, Maison de l'économie, le Palais des Sports Jean-François Krakowski ou le stade Eugène-Rossi.

À partir de 2022, des travaux d'extension de la crèche « La maison des doudous » seront effectués ainsi que l'aménagement du terrain de football des Adrets de l'Estérel, la rénovation de la ferme des Esclamandes à Fréjus...

Le Président de l'agglomération Estérel Côte d'Azur a saisi le Préfet du Var pour l'informer de la découverte d'une pollution des sols (fluorure et mercure) sur les terrains identifiés pour la réalisation d'un ouvrage de protection contre les inondations de la zone d'activités de la Palud à Fréjus. Le projet d'intérêt général a été suspendu. La digue initialement envisagée constituant un élément structurant du doublement de la RDN7, il est possible que sa remise en cause conduise la Communauté d'agglomération à choisir un tracé alternatif à cette nouvelle voie.

Concernant ses grands projets, la Communauté d'agglomération a mené en 2021 des études relatives au réaménagement du Front de mer entre Port-Fréjus et Santa Lucia. Dès 2022, les travaux débiteront, après une concertation citoyenne, sur le premier opus à Saint-Raphaël.

1195360 €
de ventes en 2021

20 000 ha

de site Natura 2000 terrestre et marin

» ENVIRONNEMENT

La Direction Environnement et Transitions intervient autour de la biodiversité, de la lutte contre les nuisibles, de la transition écologique et climatique.

Les gardes du littoral s'occupent de la préservation des milieux naturels, des paysages et de l'intégrité des étangs de Villepey. Ces étangs, propriété du Conservatoire du littoral, sont gérés par la Communauté d'agglomération depuis 2019. En 2021, près de 1000 personnes ont découvert ce site lors des Journées Mondiales des Zones Humides. Aussi, le territoire compte plusieurs sites du réseau européen Natura 2000 : Embouchure de l'Argens, Estérel, Val d'Argens aval, Plaine et Massif des Maures. Les animateurs Natura 2000 gèrent au quotidien l'ensemble de ces territoires visant à conserver la biodiversité : surveillance, entretien, sensibilisation, accompagnement des projets... De nombreuses actions autour des aires marines éducatives, des Tortues d'Hermann, des chauves-souris ont été proposées notamment à destination des scolaires.

L'agglomération Estérel Côte d'Azur est engagée aux côtés des acteurs environnementaux. Elle accompagne notamment le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel dans son projet « Opération Grand site ». Elle est partie prenante dans le

Projet « Cap roux 2023 » avec la réalisation d'une étude acoustique permettant de démontrer le rôle de production de la ressource halieutique du cantonnement de pêche (réserve marine de 450 hectares, situé au pied du massif de l'Estérel).

L'agglomération mène également une action volontariste en matière de lutte contre les nuisibles, notamment à travers des campagnes contre la prolifération des moustiques, des chenilles processionnaires du pin et du charançon rouge du palmier. Ces nuisibles ont un impact sur le quotidien des habitants et l'agglomération s'est investie dans cette lutte depuis plusieurs années. Ces campagnes concernent le traitement des lieux impactés, mais également une sensibilisation des habitants. Un numéro vert a été mis en place pour leur information : 0800 10 40 11.

Enfin, des actions de sensibilisation au Développement Durable sont menées à destination des agents de la collectivité et des 5 communes membres. La Communauté d'agglomération travaille aussi, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET), à des actions visant à limiter l'impact du territoire sur le climat, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la production d'énergies renouvelables, mais aussi à réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

2800

gîtes larvaires cartographiés, contrôlés et traités régulièrement dans le cadre de la campagne de démoustication

6064

palmiers publics/privés traités dans le cadre de la lutte contre le charançon

550

nids échenillés et éliminés dans le cadre de la lutte contre la chenille processionnaire du pin

914

participants pour les Journées Mondiales des Zones Humides

4

SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS

La Communauté d'agglomération est une administration qui met tout en œuvre pour apporter un service optimisé aux habitants. Elle adapte et organise ses moyens avec des services supports performants : finances, ressources humaines, secrétariat général, informatique, commande publique.

> FINANCES

Le Service finances de la Communauté d'agglomération a pour mission première la préparation, la gestion et le suivi des budgets de l'établissement : le budget principal et les budgets annexes. Ces documents regroupent l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses de l'année.

Quatre étapes majeures ponctuent l'année :

- le Débat d'Orientations Budgétaires, où sont discutés les grands axes des budgets ;
- le vote du Budget Primitif ;
- les Décisions Modificatives, pour ajuster les prévisions initiales lorsque nécessaire ;
- le Compte Administratif, qui dresse l'état de la réalisation du budget de l'exercice écoulé.

Outre la préparation, le service assure l'exécution quotidienne du budget, gère la dette et la trésorerie, les subventions, la politique tarifaire, les relations fournisseurs/débiteurs.

Le service réalise régulièrement des études et des analyses prospectives et rétrospectives financières et fiscales, élabore des tableaux de bord, des indicateurs de gestion, supervise, contrôle et met à jour les régies de recettes. Il intervient également en conseil pour les services.

Il traite chaque année près de 7000 mandats de paiement qui font l'objet en amont de bons de commande qui sont systématiquement vérifiés. Le service s'assure, dans un premier temps de la disponibilité des crédits au budget, puis contrôle l'imputation comptable de ces bons de commande. À réception, chaque facture est transmise au service concerné pour visa (contrôle du service fait) puis retournée pour mandatement au service financier.

La Communauté d'agglomération regroupe 7 budgets :

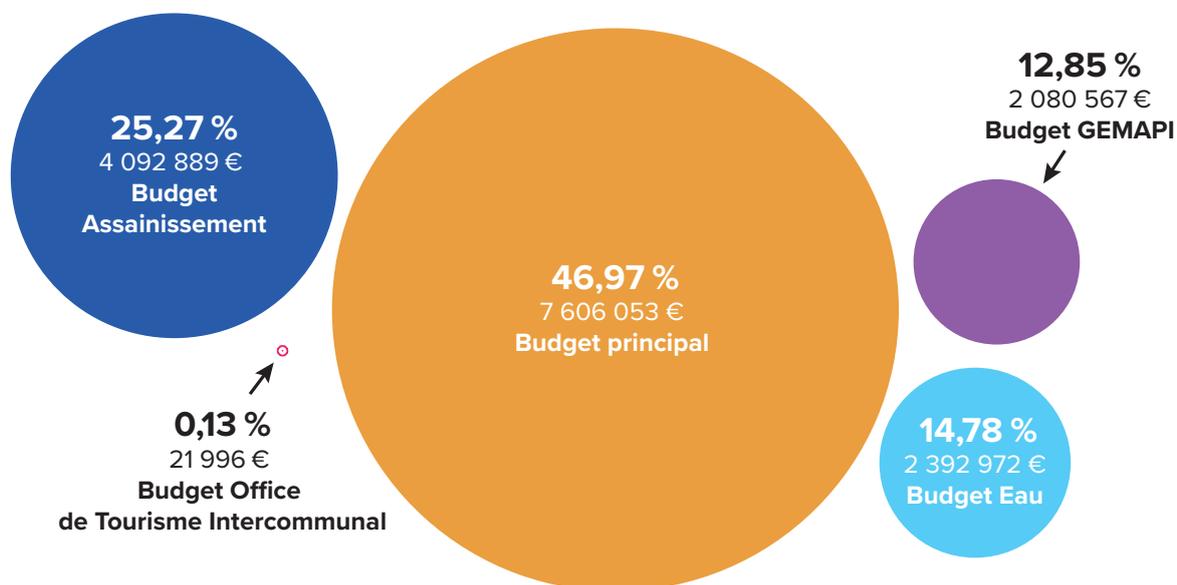
- Budget Principal
- Budget annexe de l'Eau
- Budget annexe de l'Assainissement
- Budget annexe Zones d'activités
- Budget annexe Capitou
- Budget annexe GEMAPI
- Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal

6942
mandats de paiement

1900
titres de recettes

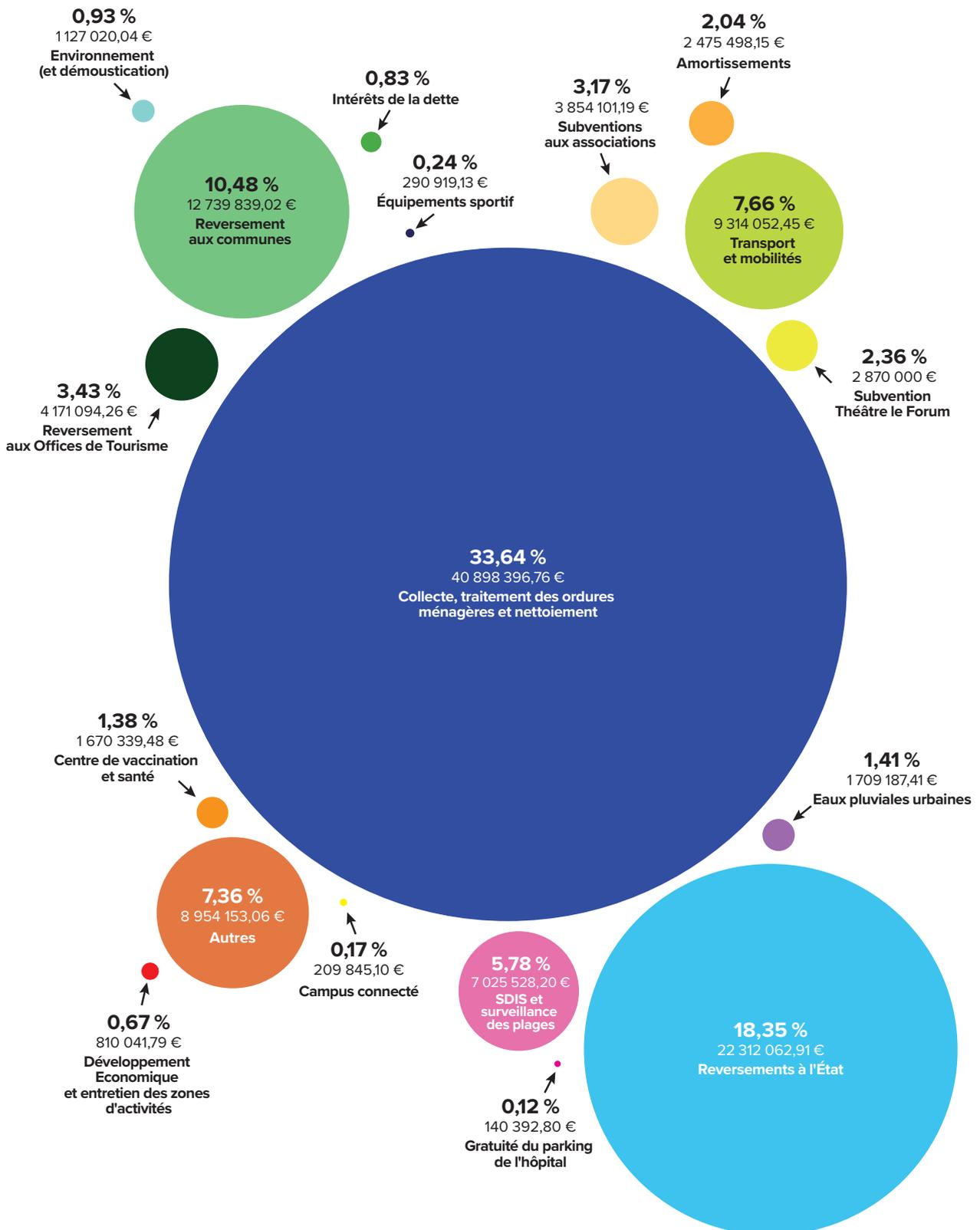
LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2021

16 194 477 €



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
SUR LE BUDGET PRINCIPAL

121 580 184,41 €



> SUBVENTIONS

Le service partenariats et subventions procède à la recherche optimale de financement pour les projets de la Communauté d'agglomération auprès de différents organismes et collectivités publiques (Europe, État, Région, Département, Agence de l'eau...). En 2021, 52 dossiers de demandes de subventions

ont été déposés pour un montant d'aides de 11 840 193 € et 6 demandes de prolongation d'aide ont été sollicitées pour atteindre 273 873 € de financement. En 2021, les notifications d'aide reçues ont représenté 10 340 929 €.

266
agents

> RESSOURCES HUMAINES

103
agents en filière
administrative

159
agents en filière
technique

2
agents en filière
culturelle

1
agent en filière
animation

1
agent en filière
médico-sociale

La gestion des Ressources Humaines de la Communauté d'agglomération est mutualisée avec celle de la ville de Saint-Raphaël. Au-delà de la gestion du parcours professionnel et de la rémunération des agents, l'équipe apporte un appui transversal à l'ensemble des services pour toutes les questions relevant de la gestion des relations humaines et professionnelles: recrutement, accueil des nouveaux arrivants, mobilité interne, formation, relations sociales (Comité Technique) et sécurité au travail.

En 2021, la masse salariale a représenté 12 112 943 € contre 10 871 673 € en 2020 soit une augmentation de 11 % (en partie due au Glissement-Vieillesse-Technicité, aux revalorisations imposées par l'État et aux contraintes législatives qui génèrent des recrutements).

Elle est répartie sur quatre budgets:

- budget principal: 10 832 464 €;
- budget assainissement: 425 963 €;
- budget Office du Tourisme: 65 151 €;
- budget GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations): 789 365 €.

En 2021, 29 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 96 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon. L'année a été impactée par l'épidémie de la COVID-19 et de nombreuses formations ont été annulées. Pour autant, 55 agents ont suivi une formation sur 181 jours.

Concernant les absences, 11 accidents de travail sont survenus au cours de l'année (soit

580 jours d'absence). 109 agents ont déposé des certificats médicaux pour maladie ordinaire (3334 jours d'absence) et 9 agents pour maladie longue durée (2951 jours d'absence).

Les principales actions de 2021:

- poursuite de l'application du protocole du 1^{er} janvier 2017 relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique territoriale;
- mise en place du protocole sanitaire pour l'ensemble du personnel du fait de l'épidémie de la COVID-19;
- formation de sensibilisation et de prévention à la radicalisation organisée pour l'ensemble des agents;
- mise en place de la plateforme « Idéal-co » permettant aux agents d'accéder à des webinaires et des formations en ligne;
- mise en place du règlement du travail en sécurité.

Les perspectives pour 2022:

- formation de sensibilisation et de prévention à l'addictologie pour tous les agents;
- formation « aux gestes qui sauvent » pour tous les agents;
- révision du protocole du temps de travail;
- poursuite de la mutualisation inscrite dans le Pacte de gouvernance;
- développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences;
- mise en place d'une cellule de lutte contre les harcèlements et les violences au travail.

> **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Le secrétariat général est chargé de la préparation et du suivi des réunions des assemblées (Conseils et Bureaux communautaires), mais également de l'accueil, de la gestion du courrier, de l'économat, de l'envoi des actes au contrôle de légalité, de l'élaboration des registres et de l'archivage.

L'année 2021 a été rythmée par 6 Bureaux communautaires

et 5 Conseils communautaires. Durant ces séances, 189 délibérations et 2 motions ont été adoptées.

Par ailleurs, 225 décisions et 31 arrêtés ont été transmis au contrôle de légalité des actes administratifs et des marchés publics.

1867

incidents traités

> **INFORMATIQUE**

Le service Informatique contribue aux objectifs stratégiques de la Communauté d'agglomération en gérant le parc et les moyens informatiques, en administrant et en développant le réseau informatique, en proposant des services facilitant le quotidien des utilisateurs. Il apporte aussi un soutien technique aux projets.

En 2021, le Campus connecté s'est développé

et ses locaux se sont agrandis afin d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants : le réseau informatique a été élargi et équipé de 21 ordinateurs portables, de matériel de projection et de visioconférence.

En 2021, le télétravail s'est intensifié. Tous les chefs de service ont été équipés d'un ordinateur portable et au total le parc a été augmenté de 56 nouveaux ordinateurs.

56

ordinateurs supplémentaires pour le télétravail

21

ordinateurs supplémentaires pour les étudiants du Campus connecté

> **COMMANDE PUBLIQUE**

La commande publique est chargée des marchés publics et des Délégations de Service Public. Ce service intervient en amont dans l'aide à la préparation des marchés (définition des besoins, architecture des procédures à lancer) mais il est également sollicité pour permettre la modification de marchés en cours.

La commande publique œuvre exclusivement au profit des autres services de la Communauté d'agglomération, ou dans le cadre de groupements de commande

avec d'autres collectivités ou entités, pour permettre une mutualisation des achats et optimiser la dépense publique.

Afin de gagner en efficacité, le service s'est modernisé par la mise en place des nouveaux parapheurs électroniques, tiers de transmission, logiciel de gestion des procédures dématérialisées.

En 2021, le service a enclenché la mutualisation de la commande publique qui doit se poursuivre à travers la signature de la convention de groupement de commande.

84

marchés lancés

151

demandes de précisions aux candidats lors des différentes procédures

72

décisions prises pour conclure ou avenancer des marchés

28

avenants passés

30

demandes de sous-traitances remises par les titulaires des marchés

16

cessions de créance

> **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

L'agglomération Estérel Côte d'Azur a procédé en 2021 à l'installation de son deuxième Conseil de Développement, espace de dialogue, de proposition et de débats sur les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

Il est présidé par l'économiste Nicolas Bouzou. Les membres de cette instance se réuniront en 2022 lors d'ateliers autour de trois thématiques : attractivité, protection et prospective.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

Un destin en commun.